



## **Vendredi 25 novembre : Journée Internationale contre les violences faites aux femmes**

Les femmes retraitées ne sont pas épargnées. Les violences qu'elles subissent s'expriment spécifiquement, et de différentes manières.

### **Violences physiques**

Les violences conjugales ou intrafamiliales touchent aussi de nombreuses femmes âgées. En 2021, **26 femmes âgées de plus de 70 ans ont été victimes de féminicide soit plus de 20 % du nombre total en France**. Le mobile le plus souvent invoqué : la vieillesse et/ou la maladie (de la victime ou de l'auteur). Féminicides souvent précédés de violences longtemps dissimulées à l'entourage car les femmes âgées sont plus réticentes à se confier, s'isolent ou sont isolées, ont peu accès aux réseaux sociaux, aux services publics souvent éloignés ou rendus peu accessibles par les fermetures multiples.

Les retraites faibles des femmes de cette génération (54 % des femmes retraitées ont une retraite inférieure à 1 000 € bruts) sont un frein important pour quitter un environnement devenu toxique. La France n'a pas, comme au Canada par exemple, de lieux d'accueil spécifiques aux femmes âgées parfois dépendantes, victimes de violences.

### **Violences morales**

**Les femmes retraitées sont souvent des « aidantes »** de leurs parents très âgés, de leur conjoint malade ou handicapé : c'est une charge morale, psychique et physique. Cette triple charge, accomplie avec une abnégation à la hauteur des sentiments qui les lient à la personne aidée, atteint toutefois leur qualité de vie en retraite et conduit souvent à l'isolement, puis à l'épuisement, en l'absence de prise en charge de qualité dans des établissements spécialisés.

### **Violences sociétales**

La principale n'est-elle pas celle des inégalités du montant de retraite, construites dans les inégalités salariales et sociales : « double journée », charge des enfants, des tâches ménagères, etc. **En 2022, les retraites des femmes sont toujours, en moyenne, inférieures de 40 % à celles des hommes !!**

### **Autre violence**

La décision, par le Ministère de la Santé, de ne plus prendre en charge les dépistages des cancers féminins à partir de 75 ans, ainsi que les « bilans de santé » à partir de 65 ans ! alors qu'ils sont pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale pour les 20-25 ans, 40-45 et 60-65 ans (loi de financement de la Sécurité sociale 2023).

La CGT, ses organisations dont l'UCR, œuvrant en tant qu'organisation syndicale pour le mieux-être au travail et dans la vie sociale, appelle à participer à toutes les initiatives prévues en territoire, autour de cette date du 25 novembre 2022.

**Cette journée s'inscrit dans la démarche revendicative de l'UCR-CGT autour du triptyque : pensions, services publics et Sécurité sociale intégrale.**